**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Incinération sauvage de déchets en plein air : Deuxième campagne " cessez-le-feu " !

**Le Canton de Vaud lance ces jours une nouvelle campagne de sensibilisation aux nuisances causées par les feux de déchets en plein air. Une première action " cessez-le-feu " avait été conduite en février 1998; même si ses résultats ont été encourageants, le Canton estime nécessaire aujourd'hui de lancer une nouvelle campagne sous forme d'un prospectus de sensibilisation largement distribué.**

Que ce soit dans les jardins individuels, les arrière-cours d'entreprises, les places à feux communales ou sur des chantiers : la tentation de brûler ses déchets en plein air reste très grande. Et pourtant : l'analyse des cendres prélevées l'an dernier dans le canton sur des places de feux révèle des concentrations de polluants inquiétantes : jusqu'à 3000 fois la teneur en plomb de cendres de bois naturel.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage estime que seuls 2 à 3 % de la quantité de déchets produits en Suisse sont brûlés en plein air : mais ces quelques pour cents rejettent dans l'atmosphère deux fois plus de dioxine que toutes les usines d'incinération du pays.

La première campagne lancée au printemps 1998 avait eu un écho favorable ; c'est pourquoi le Canton a décidé de renouveler ses recommandations pour poursuivre son action de sensibilisation.

Dans ce sens, un nouveau prospectus est envoyé aux communes en leur proposant de le distribuer aux habitants, aux entreprises de la région ou même de le joindre aux permis de construire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mars 2000

Etienne Ruegg, SESA, 021 316 75 47, Christian Schwab, SEVEN, 021 316 43 60